Klimakompatibilität Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU)

Caractérisation

La CPJU a un volume d'investissement total (fin 2021) d'environ CHF 1.5 milliards et peut être estimée comme faisant partie des Top 100 à 120 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis 2018, la CPJU appliquait une «Charte d'investissement responsable». Pourtant, ni cette Charte ni le rapport de gestion 2020 ne contenaient aucune disposition de mise en œuvre pratique d'une trajectoire ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

À la demande de l'Alliance climatique, la Caisse avait mis a disposition son analyse de durabilité de fin 2019 qui présentait des prochaines étapes prévues (mai 2020). Il en ressortait que tous les gestionnaires d'actifs appliquaient la liste de l'ASIR. Ainsi, la Caisse avait exclu seulement quelques producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions.

Selon le Rapport de gestion 2021, la CPJU avait fait un début de décarbonisation de son portefeuille en convertissant les actions des marchés émergents particulièrement sensibles au climat, qui représentent un peu plus d'un dixième de ses actions, en un fonds dont l'intensité CO2 est réduite de environ 30% (voir en bas). Le Rapport de gestion 2022 informait que le Conseil d'administration s'est engagé à entreprendre un processus d'élaboration d'une charte de placements responsables.

La nouvelle Charte d'investissement responsable de fin 2023 dispose maintenant que la Caisse s'engage à élargir son horizon et prendre en considération les risques ESG dans ses choix d'investissement. Pour les avoirs mobiliers, cet engagement se veut progressif et axé sur l'observation des pratiques du marché avant une intégration plus large dans le portefeuille.

La Caisse veut procéder sur trois axes :

- Gérer les risques ESG – éviter les sociétés non engagées pour la durabilité. La Caisse a pour objectif de prendre en compte les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de ses avoirs afin d'éviter l'exposition à des entreprises vulnérables face à ces enjeux. Cet engagement se veut progressif et conditionné aux possibles impacts sur la performance financière.
- Adopter une politique climatique par des actions ciblées et une mesure régulière des impacts. L'exclusion de l'extraction minière du charbon sera implémentée. L'exposition aux énergies fossiles (pétrole et gaz) devrait être mesurée, avec pour objectif une réduction progressive et une tolérance pour les sociétés qui s'engagent dans la transition vers une économie bas carbone. La mesure de l'empreinte carbone est prévue, avec pour objectif une trajectoire dégressive des émissions de CO2 du portefeuille.
- Investir avec de l'impact – contribuer directement aux objectifs du développement durable.

De plus, des investissements thématiques, innovants ou à fort impact seront considérés dans la mesure où ils respectent les objectifs de rendement/risque.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec la nouvelle Charte d'investissement responsable de fin 2023, la CPJU veut prendre en compte les risques financiers liés au climat.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Courant 2021, selon le Rapport de gestion 2021 susmentionné, la CPJU a fait un début de décarbonisation de son portefeuille en convertissant les

actions des marchés émergents particulièrement sensibles au climat, qui représentent, avec environ 70 mio. CHF, un peu plus d'un dixième de ses actions, en un fonds basé sur l'indice MSCI Emerging Markets ESG Leaders, dont l'intensité CO2 est réduite d'environ 30%.

Adhésion à des associations de développement durable

Aucune affiliation n'est connue à une association de développement durable.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

La Caisse manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Selon le rapport de gestion 2020, la CPJU avait participé au test de compatibilité climatique de l'OFEV 2020, fondé sur le modèle PACTA.

La Charte d'investissement responsable de fin 2023 spécifié la future détermination de l'empreinte carbone.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Avec la nouvelle Charte d'investissement responsable de fin 2023, la CPJU s'engage à l'objectif d'une trajectoire dégressive des émissions CO2 du portefeuille.

Klima-Allianz Schweiz

Conclusion:

Actuellement, pas encore de compatibilité climatique.

Pourtant :

- Une nouvelle Charte d'investissement responsable basée sur les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) est en place.
- La CPJU a fait un début de décarbonisation de son portefeuille en convertissant les actions des marchés émergents particulièrement sensibles au climat, qui représentent un peu plus d'un dixième de ses actions, en un fonds dont l'intensité CO2 est réduite de environ 30%.
- La Caisse s'engage à l'objectif d'une trajectoire dégressive des émissions de CO2 du portefeuille.
- De plus, elle veut s'engager dans des investissement à impact pour des objectifs de durabilité.

Au stade actuel, ces objectifs n'ont pas encore amené à une décarbonisation substantielle documentée.

Il manque encore une stratégie climatique pour une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée au plus tard en 2050, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance.

Toutefois, dès que l'ampleur de la mise en œuvre des objectifs présentera une réduction substantielle, qui combinée aux activités d'engagement déjà en cours démontre une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating, l'Alliance climatique changera la classification de la CPJU en **ORANGE.**

Tendance 2020-2023 :

Évaluation: beaucoup mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'intention de s'engager à l'objectif d'une trajectoire dégressive des émissions de CO2 du portefeuille et le projet d'introduction d'investissements à impact ESG ont, si bien conçus, le potentiel d'ouvrir la voie à une décarbonisation rapide des investissements.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).
- Enfin, selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, la prise d'influence ESG et climatique sur les entreprises investies (Investor's Engagement) – y compris l'exercice climatiquement positif des droits de vote des actionnaires à l'étranger – fait encore défaut.
- Pour l'«Investor's Engagement» et l'exercice des droits de vote, la CPJU devrait de préférence s'affilier directement, en tant que Asset Owner, à une association existante ou à un prestataire de services, ou alors – en particulier pour les titres étrangers – utiliser uniquement des Asset Managers qui pratiquent un Engagement dont l'efficacité est prouvée.

Activités politiques

2016 : Question écrite Ivan Godat, Groupe Les Verts et Combat Socialiste-Parti Ouvrier et Populaire (CS-POP), „Désinvestissez! La caisse de pensions du Jura (CPJU) aussi", au parlement cantonal.

Le gouvernement répond qu'il soutient, en principe, les objectifs de la campagne visant à promouvoir le désinvestissement des énergies fossiles. Il affirme que ses „consignes claires et concrètes communiquées aux représentants de l'État pour la politique de placement sont actuellements formalisées dans une lettre de mission" qui s'oriente sur la balance entre la performance et les risques.

Par contre le gouvernement indique que la caisse ne disposerait pas d'une taille suffisante pour gérer des „portefeuilles sur mesure" du type demandé sans investissements fossiles qui augmenterait la complexité et les frais de gestion, mais qu'elle s'appuie sur des „produits indiciels" („stratégie passive").

Cette position est pourtant en contradiction avec l'étude (en allemand) de l'OFEV „Risques Carbone pour la place financière suisse", qui affirme que même avec une „stratégie passive" le désinvestissement des énergies fossiles est simple et ne comporte pas des coûts intolérables, p.ex. en utilisant des véhicles comme les „produit indiciels low carbon ou fossil-free" (voir „Reconnaître la tendance pour les énergies fossiles„, p. 3).

Novembre 2020 : Postulat Ivan Godat (Les Verts) "Et si la CPJU investissait une partie de sa fortune dans la transition énergétique jurassienne?". L'objet demande au gouvernement d'étudier un fonds de placement destiné à financer la transition énergétique dans le canton du Jura.

Mars 2021 : Motion Ivan Godat (Les Verts) "Pour le climat et les retraites : décarboniser les investissements de la CPJU" au parlement jurassien. L'intervention demande au Gouvernement de donner à ses représentants au sein du Conseil d'administration de la CPJU des consignes claires et concrètes afin que celle-ci s'engage dès à présent dans une stratégie de décarbonisation.

Septembre 2021 : La motion Ivan Godat (Les Verts) "Pour le climat et les retraites : décarboniser les investissements de la CPJU" est acceptée au parlement jurassien.